

Le pays du Saulnois

■ INTERCOMMUNALITÉ

lundi soir à dieuze

La redevance des déchets n'augmentera pas

Lundi soir a eu lieu pour la première fois dans la salle de la Délivrance de Dieuze un conseil communautaire du Saulnois. Il y a surtout été question de la redevance incitative d'ordures ménagères qui ne devrait pas augmenter.

Depuis presque quatre mois, le Saulnois trie ses déchets selon la formule dite incitative. Il s'agit, dans les grandes lignes, de réduire un maximum le volume des ordures de la poubelle du tout-venant en faveur de celle du tri à déposer devant sa porte dans les sacs jaunes. Dans ce système, le niveau de la redevance incitative pour les usagers dépend du nombre de levées de cette poubelle, étant entendu que celui qui ne la fait enlever que douze fois par an payera moins que celui qui le fera 24 ou 52 fois.

Pour l'heure, ce n'est que la phase de test à blanc : les factures resteront calculées selon l'ancienne formule, mais tout le monde est invité à agir comme si tout était déjà lancé. Le président de la commission des ordures ménagères à la communauté de communes du Saulnois (CCS), Christophe Esselin, a déjà fait des simulations de facturations avec ses services. Lundi soir dans la salle de la Délivrance de Dieuze, il en a livré les conclusions face à un parterre d'élus passionné et inquiet devant la question.

Les tableaux qu'il a livrés ont suscité le commentaire, notamment celui anticipant la future facture incitative en fonction du nombre de personnes compo-

sant le ménage, et selon le nombre de levées. Ce document a permis de voir qu'en étant bon trieur, la facture n'augmentait pas, et baissait même de 10 à 25 % dans la plupart des cas.

Une baisse des tonnages

« La personne seule est la plus taxée, et ce n'est pas normal car ce sont souvent des veuves », a toutefois signalé Marie-Annick Maillard, ayant remarqué que le foyer d'une personne unique est celle qui connaîtra la plus faible baisse (à peine quelques centimes). « On sent que les professionnels ont fait pression car ils payent beaucoup moins que les particuliers », a également fait remarquer un autre conseiller. Des points auxquels Christophe Esselin a répondu avec un certain talent, faisant remarquer que le système incitatif était bien meilleur pour l'environnement (les tonnages ont déjà baissé de 40 à 50 % depuis le début de la phase de test), et pour la rationalisation du travail des agents : « Avant, on ramassait des poubelles vides. C'était jeter l'argent par les fenêtres ! »

Surtout, l'élus en charge des ordures a défendu le nouveau système par le biais de la carotte. « Si les charges fixes n'augmen-



C'était la première fois que la salle de spectacle et de cinéma de la Délivrance à Dieuze accueillait une séance plénière de la communauté de communes. Photo RL.

tent pas, et les tonnages non plus, et si la TQAP n'explose pas [Taxe générale sur les activités polluantes, NDLR] la redevance baissera à l'avenir », a-t-il annoncé, montrant aussi que la CCS n'était pas plus chère en la matière que les intercommunalités voisines.

Les élus ont donc entériné ces simulations de facturation dites

"à blanc". Tout comme ils l'ont fait avec les modifications dans un règlement qui n'est que transitoire, en attendant la mise en place définitive de la redevance incitative en juin. Ce dernier document prévoit les cas particuliers comme la casse de poubelles, la perte de la carte donnant accès aux déchetteries ou

encore la mise à disposition de bacs supplémentaires pour des manifestations d'ampleur. Autant de possibilités qui donneront lieu à des facturations qui ont été largement discutées par une assemblée très impliquée dans la question.